



Etudiante etrangere mere d'un enfant francais

Par **meldevry_old**, le **31/12/2007** à **19:18**

bjrrnvoila je suis étudiante etrangere ici en france avec u titre de sejour étudiant régulier renouvelé chak année.rnActuellement je suis enceinte d'un français seulement le hic c est ke nous ne sommes plus ensemble pour plein de raison.rnje suis contre l'avortement raison pour lakelle jai décidé de garder le bébé.rnEnfin bref, le père du bébé a donc décidé de le reconnaître pour que meme s'il ne s en occupe pas , le bébé puisse au moins vivre dans son pays...etre français donc.rn(Ce qui m'arrange aussi je l'avoue puisque ça m'evite l'expulsion...enfin je pense...)rnma question est la suivante :rnmeme si mon fils est reconnu par son père, pourra til porter mon nom ,en nom de famille tout en gardant la nationalité de son père ? si oui quelles demarches ?rnPar ailleurs etant mère je serai obligée de suspendre mes etudes voire meme travailler pour mieux m'en occuper, de quel titre de sejour vais-je bénéficier ? quel delai d'obtention ?rnmerci de me repondrernMel.rnBonnes fetes de fins d'années